

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

CONVOCAATION

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de la Commune de RUELLE SUR TOUVRE sont convoqués salle de la Mairie pour le 13 mars 2017.

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 6 et 20 février 2017,

Commission Ressources et Intercommunalité

2 - Approbation du Compte de Gestion Budget Principal - Exercice 2016,

3 - Approbation du Compte Administratif 2016 - Budget Principal,

4 - Affectation des résultats de l'exercice 2016 - Budget Principal,

5 - Approbation du

Compte de Gestion Budget annexe « Maison de santé » - Exercice 2016,

6 - Approbation du Compte Administratif 2016 - Budget annexe de la Maison de santé,

7 - Affectation des résultats de l'exercice 2016 - Budget annexe de la Maison de santé,

8 - Adoption du Budget Principal - Exercice 2017,

9 - Révision de l'autorisation de programme n° AP3 2015 pour l'aménagement du site de la porte (création d'espaces de loisirs et valorisation paysagère),

10 - Annulation/clôture de l'autorisation de programme n° AP4 2015 pour la requalification des espaces publics du Quartier de Villement,

11 - Révision de l'autorisation de programme n° AP5 2015 pour l'aménagement de sécurité et la valorisation des entrées de ville,

12 - Adoption du Budget Annexe Maison de Santé - Exercice 2017,

13 - Réhabilitation du restaurant satellite et du bâtiment affecté à la garderie de la Maternelle Centre : demandes de subventions (DETR, Région Nouvelle Aquitaine, FSIPL, Conseil départemental) et plan de financement,

14 - Demandes de subventions pour dossiers divers (les notes de synthèse seront remises sur table),

15 - Montant des dépenses affectées à l'Action Sociale du personnel sur l'exercice budgétaire 2017,

16 - Questions diverses.

L'an deux mil dix-sept, le treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présent.e.s : M. Michel TRICOCHÉ, Maire, Mme Karen DUBOIS, Maire-Adjointe, M. Yannick PERONNET, Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE, Maire-Adjoint, M. Jean-Luc VALANTIN, Maire-Adjoint, M. Alain DUPONT, Maire Adjoint ; Mme Lydie GERVAIS, Maire-Adjointe, Marie HERAUD, M. Christophe CHOPINET, M. Alain VELUET, Mme Bernadette VIEUILLE, M. Lionel VERRIERE, Mme Fatna ZIAD, M. Jean-

Pierre FOURNIER, Mme Maud BERNARD, Mme Lucienne GAILLARD, M. Alain CHAUME, Mme Annie MARC, Mme Aline GRANET, Mme S. RIFFE, M. Joseph DUROUEIX, M. Alain BOUSSARIE, Mme Chantal THOMAS, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Pascal LHOMME, M. André ALBERT, Mme Alexia RIFFÉ, M. Patrick BOUTON, M. Mehdi BENOUARREK, Conseillers.ères Municipaux.ales.

Monsieur VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Ruelle sur Touvre, le 07 mars 2017.

Le Maire,

Michel TRICOCHÉ

LISTE DES POUVOIRS ECRITS DONNES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2121-20 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la liste des Conseillers Municipaux qui, excusés, ont donné pouvoir à l'un de leurs collègues pour le vote de toutes questions abordées en séance.

*Monsieur LHOMME, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Monsieur TRICOCHÉ, Maire.
Monsieur ALBERT, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Monsieur PERONNET, Maire-Adjoint.
Madame A. RIFFÉ, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Madame DESCHAMPS, Maire-Adjointe.
Monsieur BOUTON, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Monsieur CHAUME, Conseiller Municipal.
Monsieur BENOUARREK, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Madame THOMAS, Conseillère Municipale.*

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'avec la préparation des budgets, les services ont eu une charge de travail très importante. Il en profite pour les remercier et plus particulièrement Mesdames Berthelon et Verlaine ainsi que Monsieur Péronnet. C'est pour cela que les procès-verbaux des séances des 6 février et 20 février 2017 seront adoptés lors de la prochaine séance du conseil municipal, soit le 10 avril 2017.

Il précise que Monsieur Pezé, trésorier municipal ne sera pas présent à la séance du conseil municipal pour le vote des budgets. La date lui avait été communiquée. Compte tenu de son « aide », Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas souhaité le relancer.

Monsieur le Maire souhaite introduire calmement ce conseil, et signale « que nous allons ce soir nous prononcer sur des prévisions, mais surtout sur une somme d'investissements conséquente ». Nous sommes à mi-mandat. Cette séance est très importante car c'est le vote du budget. C'est une année charnière ».

Il rappelle que : « pour le compte administratif, nous prenons acte des recettes et des dépenses. Je ne comprends pas pourquoi l'an passé, l'opposition a voté différemment du compte de gestion. Voter ainsi, c'est mettre en doute le travail des services. Si c'est la volonté de l'opposition, elle

doit dans ce cas porter le dossier devant le tribunal administratif. Je le dis sans m'énerver ; ce qui n'était pas le cas de mon prédécesseur. »

.....

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2016.

Exposé :

« Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur le Maire, propose que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par M. PEZE, trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part, soit approuvé.

L'intégralité du compte de gestion a été mise à disposition des conseillers municipaux en mairie (bureau des finances).

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 6 mars 2017, a donné un avis favorable. »

Délibéré :

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2016,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par Monsieur PEZE, trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant aucune observation de la part de Monsieur le Maire.

.....

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Pour le vote du Compte Administratif du budget principal, la séance sera présidée par M. PERONNET. Monsieur le Maire restera pendant le débat mais sortira de la salle au moment du vote.

Considérant l'avis favorable de la commission « Ressources et Intercommunalité » en date du 6 mars 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE RUELLE SUR TOUVRE, réuni sous la présidence de M. Péronnet, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur Michel TRICOCHÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- à l'unanimité ;

- PREND ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

1 - Section de fonctionnement

<i>Dépenses de l'exercice</i>	<i>6 401 726.01</i>
<i>Recettes de l'exercice</i>	<i>7 126 831.34</i>
<i>Résultat de l'exercice (a)</i>	<i>725 105.33</i>
<i>Résultat reporté (N-1)</i>	<i>1 899 763.86</i>
<i>Résultat d'exploitation cumul (A)</i>	<i>2 624 869.19</i>

2 - Section d'investissement

<i>Dépenses de l'exercice</i>	<i>1 439 139.12</i>
<i>Recettes de l'exercice</i>	<i>915 658.79</i>
<i>Résultat de l'exercice (b)</i>	<i>- 523 480.33</i>
<i>Résultat reporté (N-1)</i>	<i>49 562.42</i>
<i>Résultat d'investissement cumul (B)</i>	<i>- 473 917.91</i>

<i>Restes à réaliser Dépenses</i>	<i>490 992.51</i>
<i>Restes à réaliser Recettes</i>	<i>62 249.84</i>
<i>Solde des restes à réaliser</i>	<i>- 428 742.67</i>

3 - Résultat de l'exercice (a+b)

201 625.00

4 - Résultat global (A+B) :

2 150 951.28

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

.....

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Exposé :

« Monsieur le Maire,

- après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2016 ;
- constatant que le compte administratif 2016 présente un excédent d'exploitation cumulé de 2 624 869.19 € ;

propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent d'exploitation reporté de l'exercice N-1	1 899 763.86
Résultat d'exploitation de l'exercice 2016 (excédent)	<u>725 105.33</u>
Résultat d'exploitation cumulé (A)	2 624 869.19
Excédent d'investissement reporté de l'exercice N-1	49 562.42
Résultat d'investissement de l'exercice 2016 (déficit)	- <u>523 480.33</u>
Résultat d'investissement cumulé (B)	- 473 917.91
Restes à réaliser en dépenses	490 992.51
Restes à réaliser en recettes	<u>62 249.84</u>
Solde des restes à réaliser (C)	- 428 742.67
<u>Besoin en financement de la section d'investissement (B+C) = D</u>	<u>902 660.58</u>

Affectation en réserve au 1068 sur l'exercice 2017 (D)	902 660.58
Report en fonctionnement au 002 sur l'exercice 2017 (A-D)	1 722 208.61

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 6 mars 2017, a donné un avis favorable. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2016 ;
- constatant que le compte administratif 2016 présente un excédent d'exploitation cumulé de 2 624 869.19 € ;

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report en fonctionnement au 002 sur l'exercice 2017 (A)	2 624 869.19
---	--------------

.....

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTE »
EXERCICE 2016.**

Exposé :

« Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur le Maire, propose que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par M. PEZE, trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part, soit approuvé.

L'intégralité du compte de gestion du budget annexe a été mise à disposition des conseillers municipaux en mairie (bureau des finances).

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 6 mars 2017, a donné un avis favorable. »

Délibéré :

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2016,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par Monsieur PEZE, trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant aucune observation de la part de Monsieur le Maire.

.....

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE DE LA MAISON
DE SANTE**

Pour le vote du Compte Administratif du budget annexe de la Maison de Santé, la séance sera présidée par M. PERONNET. Monsieur le Maire restera pendant le débat mais sortira de la salle au moment du vote.

Considérant l'avis favorable de la commission « Ressources et Intercommunalité en date du 6 mars 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE RUELLE SUR TOUVRE, réuni sous la présidence de M. PERONNET, Maire-Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur Michel TRICOCHÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- A l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

1 - Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	132 295.28
Recettes de l'exercice	129 703.37
Résultat de l'exercice (a)	- 2 591.91
Résultat reporté (N-1)	3 478.77
Excédent d'exploitation cumul (A)	886.86

2 - Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	56 371.55
Recettes de l'exercice	62 357.71
Résultat de l'exercice (b)	5 986.16
Résultat reporté (N-1)	19 075.05
Résultat d'investissement cumul (B)	25 061.21

Restes à réaliser Dépenses	576.00
Restes à réaliser Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	576.00

3 - Résultat de l'exercice (a+b) : **3 394.25**

4 - Résultat global (A+B) : **25 948.07**

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 6 mars 2017, a donné un avis favorable.

.....

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE - MAISON DE SANTE

Exposé :

« Monsieur le Maire,

- après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2016 ;
- constatant que le compte administratif 2016 présente un excédent d'exploitation cumulé de 886.86 € ;

propose d'affecter les résultats comme suit :

Excédent d'exploitation reporté de l'exercice N-1	3 478.77
Résultat d'exploitation de l'exercice 2016 (Déficit)	<u>- 2 591.91</u>
(A) Résultat d'exploitation cumulé	886.86
Excédent d'investissement reporté de l'exercice N-1	19 075.05
Résultat d'investissement de l'exercice 2016 (Excédent)	<u>5 986.16</u>
(B) Résultat d'investissement cumulé	25 061.21
Restes à réaliser en dépenses	576.00
Restes à réaliser en recettes	<u>0.00</u>
(C) Solde des restes à réaliser	576.00
<u>(D) Besoin de financement de la section d'investissement</u>	-----
Report en recettes de fonctionnement au 002 sur l'exercice 2017	886.86
Report en recettes d'investissement au 001 sur l'exercice 2017	25 061.21

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 6 mars 2017, a donné un avis favorable. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2016 ;
- constatant que le compte administratif 2016 présente un excédent d'exploitation cumulé de 886.86 € ;

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report en fonctionnement au 002 sur l'exercice 2017	886.86
--	---------------

.....

ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2017

Exposé :

« Monsieur le Maire propose d'approuver le budget général de la commune qui peut se résumer comme suit, et dont les prévisions sont conformes aux orientations budgétaires débattues en conseil municipal du 20 février 2017 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
011 : Charges à caractère général	1 142 500,00	002 : Résultat reporté	1 722 208.61
012 : Charges de personnel	3 699 800,00	70 : Produits des services	192 000.00
65 : Autres charges de gestion courante	1 190 700,00	73 : Produits fiscaux	5 068 750.00
66 : Charges financières	176 000,00	74 : Dotations et participations	1 345 520.00
67 : Charges exceptionnelles	4 000,00	75 : Produits de gestion	46 000.00
68 : Provisions pour risques contentieux	5 000,00	76 : Produits financiers	10 075.00
014 : Atténuation de produits	43 000,00	77 : Produits exceptionnels	16 678.39
022 : Dépenses imprévues	120 000,00	013 : Atténuation de charges	130 000.00
TOTAL DEPENSES REELLES (DRF)	6 381 000,00	TOTAL RECETTES REELLES (RRF)	6 809 023,39
Opérations d'ordre budgétaire			
023 : Virement à la section d'investissement	1 943 200,00	042/722 : Travaux en régie	30 000,00
042/6811 : Dotations aux amortissements	240 065,00	042/777 : Subventions transférées	3 033.00
TOTAL	8 564 265.00	TOTAL	8 564 265.00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
001 : Résultat d'investissement cumulé	473 917.91	1068 : Dotation en réserve	902 660.58
R.A.R. Dépenses d'équipement	490 992.51	R.A.R. Recettes d'équipement	62 249.84
16 : Remboursement Emprunt en capital	382 000.00	10 : FCTVA - Taxe d'Aménagement	194 000.00
165 : Dépôt et cautionnement	1 775.58	13 : Subventions	110 733.21
20-21-23 : Travaux et acquisitions	2 557 331.00	16 : Emprunt	475 685.00
020 : Dépenses imprévues	120 000.00	165 : Dépôt et cautionnement	1 502.37
		27 : Rbrst Emprunt Budget Annexe	28 954.00
		024 : Produits des cessions	100 000.00
Opérations d'ordre budgétaires			
040/21 : Travaux en régie	30 000.00	021 : Prélèvt de la section de fonct.	1 943 200.00
040/13 : Subventions transférées	3 033.00	040/28 : Amortissements	240 065.00
Opérations d'ordre patrimoniales			
041/21 : Acquisition gratuite voirie lotissements	15 000.00	041/13 : Acq° gratuite voirie lotissements	15 000.00
TOTAL	4 074 050.00	TOTAL	4 074 050.00

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 6 mars 2017, a donné un avis favorable. »

Monsieur PERONNET précise que cette année, le budget est réparti à 2/3 - 1/3 entre fonctionnement et investissement alors que les années précédentes, c'était plutôt 3/4 - 1/4. Les efforts de gestion de la section de Fonctionnement permettent de prévoir des investissements particulièrement conséquents cette année.

Madame MARC demande si la somme prévue et mentionnée pendant le débat des orientations budgétaires pour la fin du contrat de concession pour la ZAC des Seguins et Ribéreaux est prévue au budget. Elle ne l'a pas vu dans les documents envoyés.

Monsieur PERONNET répond que c'est normal puisque l'exercice budgétaire est annuel. Par contre, on la prévoit dans la prospective 2020, année d'échéance du traité de concession.

Au chapitre 65, Monsieur PERONNET précise qu'en ce qui concerne le Syndicat des Restaurants Scolaires, la participation globale de Ruelle sur Touvre et de l'Isle d'Espagnac est identique d'une année sur l'autre.

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat avait demandé une augmentation de la participation des communes. La Commune de l'Isle d'Espagnac a proposé l'augmentation des tarifs pour les familles. Le bureau Municipal est opposé à cette augmentation.

Monsieur PERONNET reprend en expliquant que le syndicat avait demandé une augmentation de la participation à hauteur de 30 000 € pour les deux communes : 16 000 € pour Ruelle sur Touvre et 14 000 € pour l'Isle d'Espagnac. Cette demande était jugée correcte pour Ruelle mais comme les statuts du syndicat prévoient une répartition des participations communales exclusivement fonction du nombre d'enfants, en 2017 Ruelle aurait dû assumer l'augmentation de participation quasi intégralement (26 000€), ce qui n'est pas entendable.

Monsieur le Maire dit qu'il avait sollicité le syndicat pour avoir plus d'éléments et qu'il ne les a pas obtenus.

Monsieur PERONNET ajoute qu'en conséquence il a décidé de geler la participation de la commune cette année. Il faut tout de même rester vigilant car la demande d'augmentation va nécessairement être reformulée.

Monsieur PERONNET poursuit : en ce qui concerne les produits fiscaux, nous avons touché en rôles supplémentaires plus de 200 000 € en 2014 et 2015. L'année dernière, alors que nous n'avions budgété que 50 000 €, nous n'avons eu un versement que de 4 000 €. C'est pourquoi, cette année, il a été inscrit 0 €.

Madame DUBOIS dit qu'en plus, on ne sait pas trop comment c'est calculé.

Monsieur PERONNET lui répond que c'est lié aux constructions, aux aménagements, à la catégorie des logements....

En ce qui concerne l'investissement, Monsieur PERONNET précise que ce sera vraisemblablement le plus gros budget d'investissement de la mandature. Entre les travaux et les acquisitions (chapitres 20, 21 et 23), le budget global d'investissement s'élève à 2 557 334 €.

Pour les subventions, il semble que cela soit supérieur à l'an passé mais il faut rester prudent. Cette semaine, notre dossier FEADER pour les travaux au site de la Porte est examiné en commission à la Région. Nous pouvons prétendre jusqu'à 83 000 €.

Pour l'emprunt, tout dépendra de l'avancement des travaux. Si nous n'en avons pas besoin, nous n'emprunterons pas.

Concernant les dépenses nouvelles d'équipement, Monsieur le Maire précise qu'il est inscrit 115 025 € pour l'acquisition de terrains. Cette somme pourrait permettre l'acquisition de terrains au Plantier du Maine-Gagnaud pour l'implantation de la nouvelle maison de retraite. Lors de la dernière visite de la commission de sécurité, l'EPHAD avait eu un avis défavorable. Le préfet a

sollicité la mairie pour une fermeture. L'EPHAD a effectué des devis en fonction des travaux nécessaires à la réhabilitation. La mutualité, organisme qui gère actuellement l'EPHAD, s'orienterait vers la construction d'un nouvel établissement qui pourrait s'installer sur les terrains de l'OPH dont nous ferions l'acquisition pour ensuite les céder à l'euro symbolique. Pour l'instant, rien n'est officiellement acté. Toutes les possibilités ont été envisagées. Ils ont besoin de 10 000 m², soit 1 hectare en ville avec accès bus.....

Madame MARC : « les salariés disent que le projet est acté. »

Monsieur le Maire répond que non, aujourd'hui rien n'est acté. Le dossier évolue tous les jours.

Monsieur PERONNET dit que c'est un souci majeur pour nous. Il faut tout faire pour que l'Hôtel de Retraite et ses 70 salariés, avec l'historique connu, reste sur la commune de Ruelle sur Touvre.

Monsieur le Maire : « Aujourd'hui, nous n'avons pas tous les feux vert. Dès qu'ils le seront, je convoquerai une réunion Toutes commissions confondues. Ce qui est acté, c'est que les coûts de réhabilitation sont si élevés que la mutualité s'oriente vers du neuf ».

Monsieur VALANTIN ajoute qu'il y a forcément des inquiétudes. Il a donc fallu les rassurer et leur donner des perspectives.

Monsieur PERONNET précise que si l'EPHAD était implanté là, cela pourrait débloquer des projets qui sont gelés depuis de nombreuses années et portés par des bailleurs. Une participation de 200 000 € est prévue pour la voirie destinée à desservir l'EPHAD.

Dans un autre registre, deux élus, Chantal Thomas et Mehdi Benouarrek, sont mandatés pour s'occuper de la création de jardins familiaux.

Pour les équipements divers, Monsieur le Maire précise que le mur du cimetière, avenue Foch, est très dégradé suite au gel et au dégel. Si rien n'est fait, il va s'écrouler. Un caveau est implanté juste à l'angle. Pour pouvoir effectuer les travaux, il faudra exhumer les corps, déplacer le caveau,... (entre 50 000 € et 100 000 €). Si le mur est refait, on en profitera pour le « couper ». La propriétaire du caveau est d'accord pour le déplacer et abandonner la petite cour privative.

Pour les travaux de voirie. Monsieur le Maire dit que le montant est exceptionnellement élevé. Pour la RD 57, c'est un dossier de 2004. Quelques mois après la réception des travaux, les premiers désordres ont été constatés. L'Etat a été condamné à verser environ 150 000 € alors que les travaux étaient estimés à 339 000 €.

Monsieur le Maire poursuit en évoquant la rue Paul Langevin qui doit être refaite sur un côté. Il précise que selon lui il s'agit d'une voirie effectuée à la va-vite pour de pures raisons électorales, dont on a constaté très vite les malfaçons.

Monsieur PERONNET précise que dans le marché à bons de commande pour la VRD, l'enveloppe provisionnée est généralement consommée.

Madame S. RIFFÉ demande : « nous participons à hauteur de 200 000 € pour le plantier du Maine-Gagnaud. Qui participe pour le reste ? »

Monsieur le Maire : « l'OPH pour les logements. Il faut se souvenir que les 13 hectares initiaux sont impactés par une bande d'inconstructibilité de 100 mètres. C'est actuellement en cours de négociation avec GRANDANGOULEME car c'est à eux de lancer une étude environnementale qui permettra de diminuer cette bande inconstructible. Gérer c'est prévoir... On essaie de prévoir,

mais il sera nécessaire d'en reparler en conseil dès que le projet sera davantage affiné. On essaie malgré tout de prévoir au plus près car on n'a plus les moyens de prévoir large.

Madame MARC suppose que l'entrée à ce lotissement se fera par le rond-point des Geais.

Monsieur le Maire répond que non. L'entrée se fera avenue Roger Salengro. Une station de bus est prévue avec le BHNS.

Madame MARC demande si on ne pourrait pas prévoir un accord avec la mairie de Magnac sur Touvre.

Monsieur le Maire répond que dès qu'il a été élu, il est allé voir le Maire de Magnac sur Touvre. Il n'a pas obtenu d'accord. Il est peut-être effrayé à l'idée de voir sa population augmentée et d'avoir beaucoup d'investissement à faire ? Il attend sans doute de voir ce que cela va donner sur Ruelle. L'objectif, c'est que l'OPH, la Mutualité et la Commune puissent faire démarrer ce projet.

Madame MARC suggère que le projet de commune nouvelle permettrait d'avancer groupés sur ce dossier.

Monsieur le Maire répond que sur le sujet de la commune nouvelle, il a juste été demandé à ce que tout le monde dispose du même niveau d'informations sur ce sujet. Pour la commune, nous convoquerons une réunion « Toutes commissions confondues » pour parler précisément du positionnement de la commune sur ce thème. Pour le moment, les avis ne sont pas tout à fait tranchés dans les différents conseils municipaux. On ne sait pas quelle sera ou non la majorité sur ce sujet.

Madame MARC : « Il faut une vision globale et à long terme. »

Monsieur VALANTIN ajoute pour conclure sur le sujet « commune nouvelle » qu'il y a une amorce de réflexion sur le sujet qu'il conviendra d'aborder de nouveau dès que le dossier aura avancé.

S'agissant de la zone du Plantier du Maine Gagnaud, Monsieur le Maire précise qu'il faut demander à ramener la bande d'inconstructibilité de 100 mètres à 35 mètres. Après cela, et dès lors que notre commune aura avancé, le projet pourra être relancé auprès des autres communes.

Monsieur PERONNET ne voit pas comment l'éventuelle création d'une commune nouvelle peut débloquer les projets sur le Plantier du Maine-Gagnaud qui datent du début des années 2000. Les bailleurs publics ont acheté des terrains. Ensuite on a constaté que ces terrains étaient grevés par une bande de 100 mètres inconstructible, ce qui limitait considérablement la réalisation d'habitat social. De plus, les bailleurs, comme la commune, n'ont pas les moyens de financer seuls plusieurs centaines de mètres linéaires de voirie primaire. Nous essayons de gérer pour le moment cette bande de 100 mètres pour la passer à 35 mètres comme de l'autre côté de la D1000 où la zone est réservée à de l'activité de services ou commerciale et non des habitations. Ensuite, il faudra trouver les moyens de financer la voirie.

Monsieur DUROUEIX précise que c'est un secteur porteur car de l'autre côté, il y a des emplois.

Madame S. RIFFÉ demande le prix de l'acquisition au m².

Monsieur le Maire répond que le coût à l'acquisition est d'environ 12 € le m². L'OPH vendra à d'autres le terrain viabilisé avec voirie aux environs de 50 € le m². Pour payer cette acquisition, il pourrait être envisagé de vendre l'ancien terrain de l'étoile sportive et de créer un lotissement. Pour le moment, c'est une réflexion.

Délibéré :

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires qui a eu lieu le 20 février 2017,

Le Conseil Municipal, par 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme MARC, Mme S. RIFFÉ, M. CHAUME + pouvoir de M. BOUTON, M. BOUSSARIE) approuve le Budget Principal de l'exercice 2017.

.....

REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME n° AP3 2015 POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA PORTE (CREATION D'ESPACES DE LOISIRS ET VALORISATION PAYSAGERE)

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle que :

- par délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2015, le conseil municipal a approuvé l'autorisation de programme n° AP3 2015 portant sur l'aménagement du site de la Porte sur une période de trois années à partir de 2015, pour un montant global de 450 000 € ;

- par délibération en date du 8 février 2016, le conseil municipal a approuvé la modification de ladite autorisation de programme, décalant sur 2016 les crédits budgétaires concernant les travaux d'aménagement inscrits sur 2015 ;

- par délibération en date du 3 octobre 2016, le conseil municipal a approuvé la modification de ladite autorisation de programme, inscrivant sur 2016 les deux subventions (Dépt et DETR) et les crédits supplémentaires pour la continuité des travaux d'aménagement (plantations et parking annexe) ;

Considérant le départ du Directeur général adjoint chargé du pilotage de ce projet et la vacance de poste de janvier à avril 2017, soit trois mois pleins,

Considérant le montant prévisionnel de la deuxième tranche de travaux, intégrant d'une part une aire de camping-car et un terrain de pétanque (39 225 € HT), d'autre part une aire de parking, des toilettes publiques et divers aménagements paysagers (119 913 € HT), dont la signalétique associée.

Considérant la volonté politique de mettre à disposition du public un espace de loisirs abouti en 2017,

Considérant que certains travaux, peuvent être décalés sans porter atteinte à la qualité de service attendue (l'ouverture globale du site),

Monsieur le Maire propose de modifier l'autorisation de programme n°AP3-2015 en décalant sur 2017 les crédits budgétaires concernant la Maîtrise d'œuvre et en modifiant le montant des travaux d'aménagement sur une année supplémentaire.

L'autorisation de programme porterait donc sur une enveloppe globale de 700 000 € en dépenses et de 122 928.34 € en recettes, et se présenterait comme suit :

Désignation	2015	2016	2017	2018
Mission de conseil	1 500,00	2 958,06	705,60	
Etude technique et paysagère		11 340,00	336,00	
Maîtrise d'œuvre		12 004,95	8 498,67	
Travaux d'aménagement et installation des équipements de loisirs et Aire de Camping-Cars		228 846,12	294 437,68	139 372,92
TOTAL DEPENSES	1 500,00	255 149,13	303 977,95	139 372,92
Subvention Départementale			14 000,00	
Subvention Etat DETR		20 678,50	48 249,84	
Subvention FEADER			40 000,00	
TOTAL RECETTES	0,00	20 678,50	102 249,84	0,00

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 6 mars 2017, a donné un avis favorable. »

Monsieur BOUSSARIE : Pourquoi est-il inscrit dans la note de synthèse « Considérant la vacance de poste de DGA », Est-ce que c'est cela qui bloque le dossier ?

Monsieur le Maire : non, il y a plusieurs « considérant » mais trois mois de vacances de poste, ça a quand même un impact sur la réalisation des travaux.

Délibéré :

Considérant le départ du Directeur général adjoint chargé du pilotage de ce projet et la vacance de poste de janvier à avril 2017, soit trois mois pleins,

Considérant le montant prévisionnel de la deuxième tranche de travaux, intégrant d'une part une aire de camping-car et un terrain de pétanque (39 225 € HT), d'autre part une aire de parking, des toilettes publiques et divers aménagements paysagers (119 913 € HT), dont la signalétique associée.

Considérant la volonté politique de mettre à disposition du public un espace de loisirs abouti en 2017,

Considérant que certains travaux, peuvent être décalés sans porter atteinte à la qualité de service attendue (l'ouverture globale du site),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'autorisation de programme n°AP3-2015 en décalant sur 2017 les crédits budgétaires concernant la Maîtrise d'œuvre et en modifiant le montant des travaux d'aménagement sur année supplémentaire.

L'autorisation de programme portera donc sur une enveloppe globale de 700 000 € en dépenses et de 122 928.34 € en recettes, et se présentera comme suit :

Désignation	2015	2016	2017	2018
Mission de conseil	1 500,00	2 958,06	705,60	
Etude technique et paysagère		11 340,00	336,00	
Maîtrise d'œuvre		12 004,95	8 498,67	
Travaux d'aménagement et installation des équipements de loisirs et Aire de Camping-Cars		228 846,12	294 437,68	139 372,92
TOTAL DEPENSES	1 500,00	255 149,13	303 977,95	139 372,92
Subvention Départementale			14 000,00	
Subvention Etat DETR		20 678,50	48 249,84	
Subvention FEADER			40 000,00	
TOTAL RECETTES	0,00	20 678,50	102 249,84	0,00

.....

ANNULATION/CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME n° AP4 2015 POUR LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DE VILLEMENT

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle que :

- par délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2015, le conseil municipal a approuvé l'autorisation de programme n° AP4 2015 portant sur la requalification des espaces publics du quartier de Villement sur une période de trois années à partir de 2015, pour un montant global de 550 000 € ;

- par délibération du 8 juin 2015, le conseil municipal a approuvé les orientations d'aménagement de Villement ;

- par délibération du 8 février 2016, le conseil municipal a approuvé l'inscription sur 2016 des crédits pour les études et la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagements ;

Considérant que seule la mission d'accompagnement de 900 € a été réalisée sur 2015 ;

Considérant qu'en 2016 l'opération n'a pas avancé,

Considérant le départ du Directeur général adjoint chargé du pilotage de ce projet et la vacance de poste de janvier à avril 2017, soit trois mois pleins,

Considérant qu'en conséquence en 2017 l'opération ne devrait pas avancer davantage qu'en 2016, Considérant cependant l'importance du projet pour les riverains,

Considérant les travaux de la RD 57 , route du Gond Pontouvre, prévus par le Conseil départemental en 2017 et les crédits inscrits par la commune à cet effet au BP 2017,

Considérant que ces travaux intégreront l'entrée du quartier de « Villement »,

Monsieur le Maire propose d'annuler l'autorisation de programme N° AP4-2015 afin de requalifier ultérieurement une autorisation de programme adaptée, tenant compte des aménagements réalisés dans le cadre de la RD 57.

Ainsi, il y a lieu de clôturer l'autorisation de programme, les crédits restants sont donc caduques.

Imputation budgétaire	Désignation	2015	2016	2017	2018
2151	Mission d'accompagnement	900,00			
2315	Etude de faisabilité/programmation		0,00		
2315	Maîtrise d'œuvre				
2315	Travaux d'aménagement			0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES	900,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subvention Etat (DETR)			0,00	
	TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 6 mars 2017, a donné un avis favorable. »

Madame MARC déplore l'arrêt de cette autorisation de programme. Le fait que ce soit encore imputé à l'absence de DGA, cela signifie que les autres agents ne font rien.

Monsieur VALANTIN répond que c'est une contrainte.

Monsieur PERONNET complète en rappelant que l'on a cumulé le départ de l'agent chargé des travaux et du directeur général adjoint.

Monsieur le Maire précise que les travaux d'entrée de Villement sont quand même programmés en investissement 2017 pour 40 000 €.

Madame DUBOIS conclut que tel que c'est inscrit, ce n'est pas du tout pour incriminer qui ce soit, ni ceux qui sont partis, ni ceux qui ont pris le relais. C'est juste un fait qui est retranscrit.

Madame THOMAS déplore que cette autorisation de programme soit supprimée.

Monsieur le Maire précise que l'autorisation de programme est clôturée cette année, mais que bien évidemment c'est un dossier sur lequel il faudra travailler rapidement car cela fait partie des engagements de l'équipe municipale.

Délibéré :

Considérant que seule la mission d'accompagnement de 900 € a été réalisée sur 2015 ;

Considérant qu'en 2016 l'opération n'a pas avancé,

Considérant le départ du Directeur général adjoint chargé du pilotage de ce projet et la vacance de poste de janvier à avril 2017, soit trois mois pleins,

Considérant qu'en conséquence en 2017 l'opération ne devrait pas avancer davantage qu'en 2016,

Considérant cependant l'importance du projet pour les riverains,

Considérant les travaux de la RD 57 , route du Gond Pontouvre, prévus par le Conseil départemental en 2017 et les crédits inscrits par la commune à cet effet au BP 2017,

Considérant que ces travaux intégreront l'entrée du quartier de « Villement »,

Le Conseil Municipal, par 24 voix POUR et 5 voix CONTRE (Mme Marc, Mme S. Riffé, M. Chaume + 1 pouvoir de M. Bouton, M. Boussarie), décide d'annuler l'autorisation de programme N° AP4-2015 afin de requalifier ultérieurement une autorisation de programme adaptée, tenant compte des aménagements réalisés dans le cadre de la RD 57.

REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME n° AP5 2015 POUR L'AMENAGEMENT DE SECURITE ET LA VALORISATION DES ENTREES DE VILLE

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle que :

- par délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2015, le conseil municipal a approuvé l'autorisation de programme n° AP5 2015 portant sur l'aménagement de sécurité et la valorisation des entrées de Ville sur une période de trois années à partir de 2015, pour un montant global de 600 000 € ;

- par délibération du conseil municipal en date du 8 février 2016 a approuvé la modification de ladite autorisation de programme, décalant sur 2016 les crédits budgétaires concernant la maîtrise d'œuvre inscrits sur 2015 et modifiant les montants des travaux d'aménagement sur 2016 et 2017 ;

Considérant l'enveloppe définie par les études préalables aux travaux pour la route des sources (320 000 €),

Considérant la somme globale des investissements devenus prioritaires sur d'autres chantiers en 2017 (maternelle centre, RD 57/ route du Gond-Pontouvre ...),

Considérant que ce chantier initialement prévu en 2017 peut être reporté en 2018 sans incidence majeure pour les usagers et les riverains,

Considérant les autres entrées de ville à traiter ultérieurement,

Monsieur le Maire propose de modifier l'autorisation de programme n° AP5-2015, en décalant sur 2017 les crédits budgétaires concernant la maîtrise d'œuvre inscrits sur 2016, et de modifier les montants des travaux d'aménagement en les décalant sur 2018 et 2019 ;

L'autorisation de programme porterait toujours sur une enveloppe globale de 600 000 € en dépenses, et se présenterait comme suit :

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019
Etude Plans	5 100,00	1 692,00			
Maitrise d'œuvre			20 791,00		
Travaux d'aménagement				320 000,00	252 417,00
TOTAL DEPENSES	5 100,00	1 692,00	20 791,00	320 000,00	252 417,00
TOTAL RECETTES	0,00	0,00			0,00

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 6 mars 2017, a donné un avis favorable. »

Délibéré :

Considérant l'enveloppe définie par les études préalables aux travaux pour la route des sources (320 000 €),

Considérant la somme globale des investissements devenus prioritaires sur d'autres chantiers en 2017 (maternelle centre, RD 57/ route du Gond-Pontouvre ...),

Considérant que ce chantier initialement prévu en 2017 peut être reporté en 2018 sans incidence majeure pour les usagers et les riverains,

Considérant les autres entrées de ville à traiter ultérieurement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'autorisation de programme n°AP5-2015, en décalant sur 2017 les crédits budgétaires concernant la maîtrise d'œuvre inscrits sur 2016, et de modifier les montants des travaux d'aménagement en les décalant sur 2018 et 2019 :

L'autorisation de programme portera toujours sur une enveloppe globale de 600 000 € en dépenses, et se présentera comme suit :

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019
Etude Plans	5 100,00	1 692,00			
Maitrise d'œuvre			20 791,00		
Travaux d'aménagement				320 000,00	252 417,00
TOTAL DEPENSES	5 100,00	1 692,00	20 791,00	320 000,00	252 417,00
TOTAL RECETTES	0,00	0,00			0,00

.....

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE - EXERCICE 2017

Exposé :

« Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget annexe de la Maison de santé pour l'exercice 2017 qui peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
002 : Résultat reporté	0,00	002 : Résultat reporté	886,86
011 : Charges à caractère général	30 357,00	70878 : Rbst Charges Loyers	13 000,14
011/62871 : Rbst charges foncières (TFB + TOM)	9 400,00	74 : Participations et Dotations	15 000,00
011/62871 : Rbst de frais (Budget Communal)	11 860,00	752 : Loyers Professionnels de santé	83 000,00
65 : Charges gestion courante	0,00	752 : Locations salles de réunion	4 200,00
66 : Charges financières	21 260,00	77 : Produits exceptionnels	342,00
Opérations d'ordre budgétaire			
023 : Virement à la section d'investissement	0,00		
68/042 : Dotations aux amortissements	60 853,00	77/042 : Amortissement subv° d'investissement.	17 301,00
TOTAL	133 730,00	TOTAL	133 730,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
001 : Solde d'exécution reporté		001 : Excédent d'investissement cumulé	25 061,21
Restes à Réaliser	576,00	Restes à Réaliser	0,00
16 : Rbst avances commune + emprunt	36 360,00	165 : Dépôts et cautionnement	1 000,79
165 : Dépôts et cautionnement	2 000,00		
21 : Immobilisations corporelles	30 678,00		
Opérations d'ordre budgétaire			
		021 : Prélèvt de la section de fonctionnement	0,00
13/040 : Amortissement subv° d'investissement	17 301,00	28/040 : Dotation aux amortissements	60 853,00
TOTAL	86 915,00	TOTAL	86 915,00

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 6 mars 2017, a donné un avis favorable. »

Délibéré :

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires qui a eu lieu le 20 février 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Annexe de la Maison de Santé de l'exercice 2017.

.....

REHABILITATION DU RESTAURANT SATELLITE ET DU BATIMENT AFFECTE A LA GARDERIE DE LA MATERNELLE CENTRE : DEMANDES DE SUBVENTIONS (DETR, REGION NOUVELLE AQUITAINE, FSIPL, CONSEIL DEPARTEMENTAL) ET PLAN DE FINANCEMENT.

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 5 septembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation de la réhabilitation du restaurant satellite et du bâtiment affecté à la garderie de l'école Maternelle Centre, le programme de l'opération ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

Dans la mesure où le plan de financement prévisionnel complet ne figure pas dans la délibération, notamment pour la présentation de l'opération pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération complémentaire comme suit :

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

- Maître d'Ouvrage : Commune de RUELLE SUR TOUVRE
- Projet présenté : REHABILITATION DU RESTAURANT SATELLITE ET DU BATIMENT AFFECTE A LA GARDERIE DE LA MATERNELLE CENTRE
- Coût de l'opération : 697 190 € TTC (581 000 € HT), dont 564 600 € TTC soit 470 500 € HT affectés aux travaux.

ORIGINE	MONTANT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT SUBVENTION	
			ESCOMPTEE	ACQUISE
ETAT DETR catégorie 4b « équipements publics - écoles »	581 000 €	40%	232 400 €	
FSIPL Dotation de soutien à l'investissement public local « Rénovation thermique »	581 000 €	20%	116 200 €	
CONSEIL RÉGIONAL Rénovation énergétique des bâtiments publics 120 €/m ² SHON pour l'atteinte du niveau BBC Surface subventionnable = 250 m ²	30 000 €	5,16 %	30 000 €	
CONSEIL DÉPARTEMENTAL Soutien à l'initiative locale	470 500 €	20% du montant HT des travaux Soit 12 % du total HT de la dépense	70 000 € (plafond)	
AUTOFINANCEMENT Fonds propres	581 000 €	22,78%	132 400 €	
TOTAL	581 000 €	100 %	581 000 €	

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De valider le plan de financement proposé ;
- De l'autoriser à solliciter les subventions et participations auprès des partenaires institutionnels (Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat ...) et à signer tout document afférent.

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 6 mars 2017, a donné un avis favorable. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de valider le plan de financement proposé ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et participations auprès des partenaires institutionnels (Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat ...) et à signer tout document afférent.

.....

REFECTION DES OUVRANTS DANS LES ECOLES (Ecoles maternelle du Centre, Robert Doisneau, Jean Moulin (garderie)), LA MEDIATHEQUE, LE MULTI-ACCUEIL ET LES VESTIAIRES DU STADE DE VAUGELINE. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la mairie a mis en place un programme de rénovation thermique des bâtiments communaux anciens (écoles, crèche, médiathèque, équipements sportif...) visant au remplacement des ouvrants vétustes par des huisseries aluminium et double vitrage.

Ces rénovations ont pour objectif d'améliorer le confort thermique, acoustique et sanitaire (notamment dans les écoles), de réduire les coûts de fonctionnement (chauffage), de maintenir

en état et à valoriser le patrimoine communal, mais aussi de participer à la protection de l'environnement en réduisant les consommations donc les gaz à effet de serre.

Monsieur le Maire signale que tous ces travaux sont menés en maîtrise d'œuvre interne.

En 2017, il est ainsi envisagé de mener des travaux pour un montant global de : 57 595.00 € TTC (47 545.00 € HT)

Sont concernés les bâtiments suivants :

* Médiathèque : remplacement de quinze ouvrants et de quinze stores (nord et est) ; remplacement de trois fenêtres (WC): 17 838.00 € TTC (14 865.00 € HT).

La totalité des baies de ce bâtiment auront été remplacées à l'issue de ces travaux

* Multi-accueil : remplacement de la porte d'entrée et du mur rideau : 8 328.00 TTC (6 940.00 € HT).

* Ecole Maternelle du centre : remplacement de huit vitrages isolants sur châssis aluminium existants : 2 064.00 € TTC (1 720.00 € HT).

* Ecole Primaire Doisneau : remplacement des ouvrants d'une classe : 10 110 € TTC (8 425.00 € HT).

* Ecole Primaire Jean Moulin : quatre impostes oscillantes : 5 820.00 € TTC (4 400.00 € HT).

* Vestiaires du stade de Vaugeline : remplacement des ouvrants ainsi qu'une porte (vestiaires) : 13 434.00 € TTC (11 195.00 € HT).

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

- Maître d'Ouvrage : Commune de RUELLE SUR TOUVRE
- Projet présenté : REFECTION DES OUVRANTS DANS LES ECOLES, LA MEDIATHEQUE, LE MULTI-ACCUEIL ET LES VESTIAIRES DU STADE DE VAUGELINE
- Coût de l'opération : 57 595.00 € TTC (47 545.00 € HT)

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT SUBVENTION	
			ESCOMPTEE	ACQUISE
ETAT				
FSIPL Dotation de soutien à l'investissement public local « Rénovation thermique »	47 545 €	30%	14 263 €	
CONSEIL DEPARTEMENTAL				
Soutien à l'initiative locale	47 545 €	20 %	9 509 €	
AUTOFINANCEMENT				
Fonds propres	47 545 €	50 %	23 773 €	
TOTAL	47 545 €	100 %	47 545 €	

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De valider le plan de financement proposé ;
- De l'autoriser à solliciter les subventions et participations auprès des partenaires institutionnels (Etat, Conseil Départemental...) et à signer tout document afférent. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de valider le plan de financement proposé ci-dessus ;

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et participations auprès des partenaires institutionnels (Etat, Conseil Départemental...) et à signer tout document afférent.

.....

TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET DE RENOVATION THERMIQUE DE LA SALLE DU MARIAGE ET DE LA SALLE DU CONSEIL: APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE DE L'OPERATION, DEMANDES DE SUBVENTIONS

Exposé :

« Monsieur le Maire indique que pour des raisons de sécurité, mais également dans le cadre des travaux régulièrement menés au sein des bâtiments communaux en vue de réduire la facture énergétique par une meilleure isolation thermique, il est envisagé la réfection de la salle des mariages et de la salle du conseil.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la non-conformité de la salle des mariages et de la salle du conseil aux normes actuelles de sécurité en matière d'incendie. Cette situation signalée par le SDIS à l'occasion de la dernière visite de la commission de sécurité dans les locaux de la mairie (ERP type WL de 4ème catégorie) en date du 14/02/2013 n'est pas nouvelle, mais il est nécessaire de programmer des travaux de mise aux normes de la salle des mariages et de la salle du conseil et de leur accès notamment concernant les évacuations. Les dérogations dont dispose actuellement la mairie, ne seront en effet pas éternelles.

Monsieur le Maire signale que ces travaux obligatoires peuvent s'accompagner de travaux d'économies d'énergie. Il est ainsi envisagé le remplacement de toutes les huisseries et stores donnant sur l'extérieur (châssis bois simples vitrage et non étanches) des salles des mariages et du conseil par des huisseries en aluminium doubles vitrage afin de réaliser des économies et d'améliorer le confort. Une réflexion est en cours pour éventuellement remplacer le mode de chauffage de ces deux salles pour les mêmes motifs.

L'ensemble de ces travaux permettra en outre de rafraîchir des lieux d'accueil du public emblématiques et importants en terme d'image de la commune - tout particulièrement la salle des mariages - .

Monsieur le Maire précise que les travaux doivent être concomitants dans les deux salles pour des raisons évidentes de continuité de la sécurité.

Afin d'établir un programme et un budget prévisionnel de travaux, la commune a fait appel à :

- un bureau d'études, Alpes Contrôles, qui a produit un diagnostic de sécurité incendie puis a listé les travaux à entreprendre pour répondre aux exigences réglementaires en matière de sécurité incendie ;
- le Bureau Alpes Contrôles a sollicité un économiste de la construction (EIRL Florence BOISSARD) pour estimer les coûts des travaux à mettre en œuvre.
- Un prestataire spécialisé, l'entreprise Thomas, pour un estimatif des travaux d'économies d'énergies

Pour la partie relative à la sécurité incendie et à l'évacuation, le diagnostic réalisé le 14/12/2016 met en lumière des manquements non formulés sur le procès-verbal de la commission de sécurité.

Le programme des travaux devra donc en tenir compte. Il sera toutefois soumis aux services de sécurité incendie ainsi qu'à la commission accessibilité du Département.

Montant estimatif des travaux de mises aux normes de sécurité incendie: 127 400 € HT soit 152 800 € TTC.

Montant estimatif du remplacement des huisseries et stores : 30 592 € HT soit 36 710 € TTC.

Monsieur le Maire indique, que la réalisation de ce programme peut se faire en maîtrise d'œuvre interne, dans la mesure où les études préalables ont d'ores et déjà été menées.

Plan de financement de l'opération :

- Maître d'Ouvrage : Commune de RUELLE SUR TOUVRE
- Projet présenté : TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET DE RENOVATION THERMIQUE DE LA SALLE DU MARIAGE ET DE LA SALLE DU CONSEIL
- Coût de l'opération : 189 510 € TTC (157 992 € HT) dont 152 800 € TTC (127 400 € HT) de travaux de mise en sécurité et 36 710 € TTC (30 592 € HT) de rénovation thermique.

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT SUBVENTION	
			ESCOMPTEE	ACQUISE
<u>ETAT</u> FSIPL Dotation de soutien à l'investissement public local « Mise aux normes et sécurisation » - « Rénovation thermique »	189 510 €	30%	56 853 €	
<u>CONSEIL DEPARTEMENTAL</u> Soutien à l'initiative locale	189 510 €	20 %	37 902 €	
<u>AUTOFINANCEMENT</u> Fonds propres	189 510 €	50 %	94 755 €	
TOTAL	189 510 €	100 %	189 510 €	

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'approuver la réalisation des travaux de mise en sécurité et de rénovation thermique de la salle du mariage et de la salle du conseil ;
- D'adopter le programme de l'opération joint en annexe;
- D'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération et le plan de financement associé;
- De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de la Charente.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

Délibéré :

Considérant le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération tels qu'exposés précédemment,

Considérant le plan de financement envisagé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation des travaux de mise en sécurité et de rénovation thermique de la salle du mariage et de la salle du conseil ;
- décide d'adopter le programme de l'opération joint en annexe ;
- approuve l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération et le plan de financement associé ;
- décide de solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de la Charente ;

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

.....

MONTANT DES DEPENSES AFFECTEES A L'ACTION SOCIALE DU PERSONNEL SUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2017

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle que la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale oblige chaque collectivité à déterminer le type d'actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation de prestations d'action sociale en faveur de ses agents (article 88-1 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) étant précisé que ces dépenses figurent désormais parmi les dépenses obligatoires imposées par le Code Général des Collectivités Territoriales aux collectivités (article L.2321-2).

Par ailleurs, il appartient à l'assemblée délibérante de décider des modalités de mise en œuvre de l'action sociale, soit par elle-même, soit par l'intermédiaire d'un ou plusieurs prestataires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modalités de mise en œuvre de l'action sociale en faveur du personnel de la manière suivante :

	Réalisations 2016	Propositions 2017
Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)	24 085.89 €	24 100.00 €
Subvention à l'Amicale du personnel	4 800.00 €	4 800.00 €
Subvention à l'Amicale du personnel (sur projet)	0.00 €	800.00 € (*)
TOTAL	28 885.89 €	29 700 €

(*) Il s'agit d'une **enveloppe réservée**, sur 2017, à la **présentation de projets spécifiques démontrant un intérêt social et fédérateur** qui pourra donner lieu à l'attribution de subventions exceptionnelles dans la limite de 800 €. L'association devra déposer un dossier spécifique avec un descriptif de l'action et son budget prévisionnel.

La totalité des crédits à inscrire au budget principal de la commune au titre de l'action sociale en faveur du personnel communal pour 2017 serait ainsi de 29 700 €.

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 6 mars 2017, a donné un avis favorable. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget principal de la Commune au titre de l'action sociale en faveur du personnel communal pour 2017 la somme de 29 700 € réparti comme suit :

	Réalisations 2016	Propositions 2017
Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)	24 085.89 €	24 100.00 €
Subvention à l'Amicale du personnel	4 800.00 €	4 800.00 €
Subvention à l'Amicale du personnel (sur projet)	0.00 €	800.00 € (*)
TOTAL	28 885.89 €	29 700 €

(*) Il s'agit d'une **enveloppe réservée**, sur 2015, à la **présentation de projets spécifiques démontrant un intérêt social et fédérateur** qui pourra donner lieu à l'attribution de subventions exceptionnelles dans la limite de 800 €. L'association devra déposer un dossier spécifique avec un descriptif de l'action et son budget prévisionnel.

.....

QUESTIONS DIVERSES.

1 - Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comité de quartier de Villement invite le Conseil Municipal pour le nettoyage du chemin des Diligences le samedi 18 mars. Le verre de l'amitié sera proposé à 11h30 dans la salle du bâtiment B4. Les enfants du CME participent à cette action.

2 - Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier que lui a adressé Madame Veyrenc, enseignante à la retraite. Cette dernière propose à la famille irakienne installée sur Ruelle sur Touvre de les accueillir dans sa maison à la campagne.

Madame DUBOIS précise que suite à l'article paru dans la Charente Libre, la collectivité a reçu beaucoup de personnes en mairie qui ont fait des dons divers. Comme il n'y a pas malheureusement que cette famille, on les dirige vers les associations (Emmaüs, Secours Populaire....)

Madame THOMAS informe le Conseil Municipal qu'un repas de solidarité sera organisé par le Club de l'Amitié. Les fonds seront reversés à l'épicerie sociale.

3 - Madame DUBOIS annonce les différentes dates à retenir :

- le jeudi 16 mars 2017 de 9h30 à 11h00 : Intervention d'un technicien pour l'enquête publique du BHNS. Monsieur PERONNET précise que les travaux seront réalisés pendant le premier semestre 2018. Une enquête publique se déroulera pendant un mois. Une présentation sera faite lors du prochain conseil municipal et nous demanderons aussi à la SPL GAMA de préparer une réunion publique d'information à destination des ruellois.e.s l'automne prochain.
- Le samedi 18 mars 2017 à 9h30 : Nettoyage du chemin des Diligences. Portes-ouvertes du Conservatoire Gabriel Fauré.
- Du jeudi 30 mars au samedi 1^{er} avril 2017 : Festival du Livre Jeunesse au Centre Culturel.
- Le samedi 1^{er} avril 2017 : Permanence des élus dans le quartier des Riffauds.

Madame DUBOIS présente à l'assemblée l'affiche « Rendez-vous avec l'Espagne » qui aura lieu du vendredi 7 avril au dimanche 16 avril 2017.

4 - Monsieur PERONNET précise que le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 16 mars 2017. Le PADD sera abordé.

.....

Fait et délibéré, le présent procès-verbal, en la mairie, le treize mars deux mil dix sept.